


N° 0 7 2 7 0

ARRIVÉ LE

06 JUIN 2019

CENTRE DE GESTION  
VAR

 Département du Var Arrondissement de Toulon	<b>COMMUNE DE LA CRAU</b>
	<b>ARRETE N° RH-2019- 0586</b>
<b>NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T</b>	
<b>SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines</b>	
<b>OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, Chef de Service de Police Municipal Principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	

Le Maire de LA CRAU,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier des Chefs de Service de Police Municipale,  
 Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories B,  
 Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux Chefs de Service de Police Municipale,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du **29 avril 2019**,

#### Arrête

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de Chef de Service de Police Municipale Principal 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année **2019** :

Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – FERNANDO Gilles	7	01-04-2019

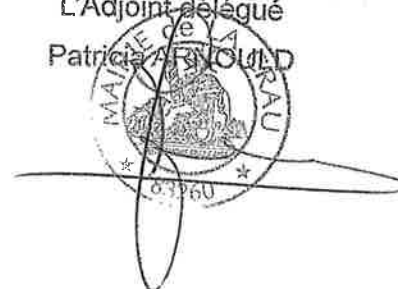
**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.


**Article 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

La Crau, le 23/05/2019

Le Maire, Christian SIMON  
 Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée  
 Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'Adjoint délégué  
 Patricia ARNOUD



 Département du Var Arrondissement de Toulon	<b>COMMUNE DE LA CRAU</b>
<b>ARRETE N° RH-2019- 0583</b>	
<b>NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T</b>	
<b>SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines</b>	
<b>OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° **2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié** portant statut particulier des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du **29 avril 2019**,

#### A R R Ê T E

**Article 1er :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année **2019** :

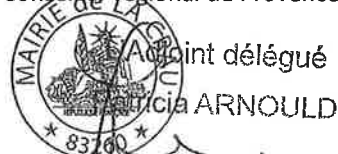
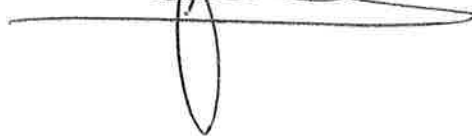
Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – ALBERTINI Gaëlle	6	01-08-2019


**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

La Crau, le 23/05/2019

Le Maire, Christian SIMON  
 Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée  
 Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

 Département du Var Arrondissement de Toulon	<b>COMMUNE DE LA CRAU</b>
<b>ARRETE N° RH-2019 - 0582</b>	
<b>NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T</b>	
<b>SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines</b>	
<b>OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, ATTACHE HORS CLASSE</b>	

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier des Attachés Territoriaux,  
 Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, **fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale**,  
 Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié **portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux**,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du **29 avril 2019**,

#### ARRÊTE

**Article 1er :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Hors Classe est fixé comme suit pour l'année **2019** :

Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – BOUISSON Richard	9	01-08-2019

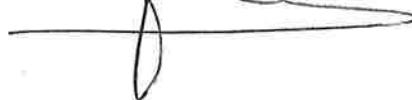
**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.


La Crau, le 23/05/2019

Le Maire, Christian SIMON  
 Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée  
 Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur


 Adjoint délégué  
 Patricia ARNOULD





 Département du Var Arrondissement de Toulon	<b>COMMUNE DE LA CRAU</b>
<b>ARRETE N° RH-2019- 0587</b>	
<b>NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T</b>	
<b>SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines</b>	
<b>OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des Adjoints Techniques Territoriaux,  
 Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C,  
 Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 avril 2019,

#### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – BAZZANO Guillaume	9	01-08-2019
2 – PORCILE Pascal	6	01-11-2019

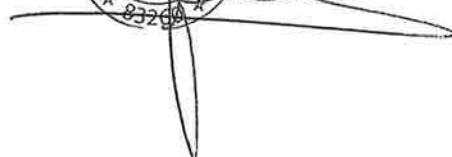
**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.


**Article 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

La Crau, le 23/05/2019

Le Maire, Christian SIMON  
 Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée  
 Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

  
 L'Adjoint délégué  
 Patricia ARNOULD

 Département du Var Arrondissement de Toulon	<b>COMMUNE DE LA CRAU</b>
<b>ARRETE N° RH-2019-</b> 0590	
<b>NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T</b>	
<b>SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines</b>	
<b>OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 avril 2019,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – LANZA Gérard	12	01-08-2019
2 – BARRÉT Christine	11	01-08-2019

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

La Crau, le 23/05/2019

Le Maire, Christian SIMON  
 Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée  
 Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur



 L'Adjoint délégué  
 Patricia ARNOULD

7270

ARRIVÉ LE

06 JUIN 2019

PÔLE INSTANCES PARITAIRES  
CARRIERES / CNRACL

 Département du Var Arrondissement de Toulon	<b>COMMUNE DE LA CRAU</b>
<b>ARRETE N° RH-2019</b> 0579	
<b>NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T</b>	
<b>SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines</b>	
<b>OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, Agent de Maîtrise Principal</b>	

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier des Agents de Maîtrise Territoriaux,  
 Vu le décret n° 88-548 du 6 mai 1988 modifié fixant les différentes échelles de rémunération des Agents de Maîtrise Territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du **29 avril 2019**,

### ARRÊTE

**Article 1er :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal est fixé comme suit pour l'année **2019** :

Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – PISANI François	11	01-08-2019
2 – MEDINA Alan	6	01-08-2019

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

La Crau, le 23/05/2019

Le Maire, Christian SIMON  
 Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée  
 Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

  
 Adjoint délégué  
 Patricia ARNOULD

7270



Département du Var Arrondissement de Toulon	<b>COMMUNE DE LA CRAU</b>
<b>ARRETE N° RH-2019- 0577</b>	
<b>NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T</b>	
<b>SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines</b>	
<b>OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 avril 2019,

### ARRÊTE

**Article 1er :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – MANIERI Virginia	5	01-08-2019
2 – MUGNIER Thierry	10	01-08-2019
3 – AUGIER Corinne	7	01-08-2019
4 – PELAZZA Christine	9	01-08-2019
5 – MAIROU Nadège	9	01-10-2019

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

La Crau, le 23/05/2019

Le Maire, Christian SIMON  
 Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée  
 Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Département du Var	<b>COMMUNE DE LA CRAU</b>
Arrondissement de Toulon	
<b>ARRETE N° RH-2019- 0577</b>	
<b>NATURE DE L'ARRETE : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T</b>	
<b>SERVICE EMETTEUR : Service des Ressources Humaines</b>	
<b>OBJET : ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE, Technicien Principal de 1ère classe</b>	

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier des Technicien Territoriaux,  
Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 avril 2019,

**Arrête**

**Article 1er :** Le tableau annuel d'avancement au grade de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom et prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1 – IANNOLO Christophe	6	01-08-2019

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

La Crau, le 23/05/2019

Le Maire, Christian SIMON  
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée  
Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'Adjoint délégué

Patricia ARNOULD

